



# Présentation du projet

*Stellantis - Charleville*



# PARLONS DU PROJET

## Les caractéristiques du site



Commune de Villers-Semeuse (08)  
CC Ardenne Métropole

Surface globale du projet de 4 hectares

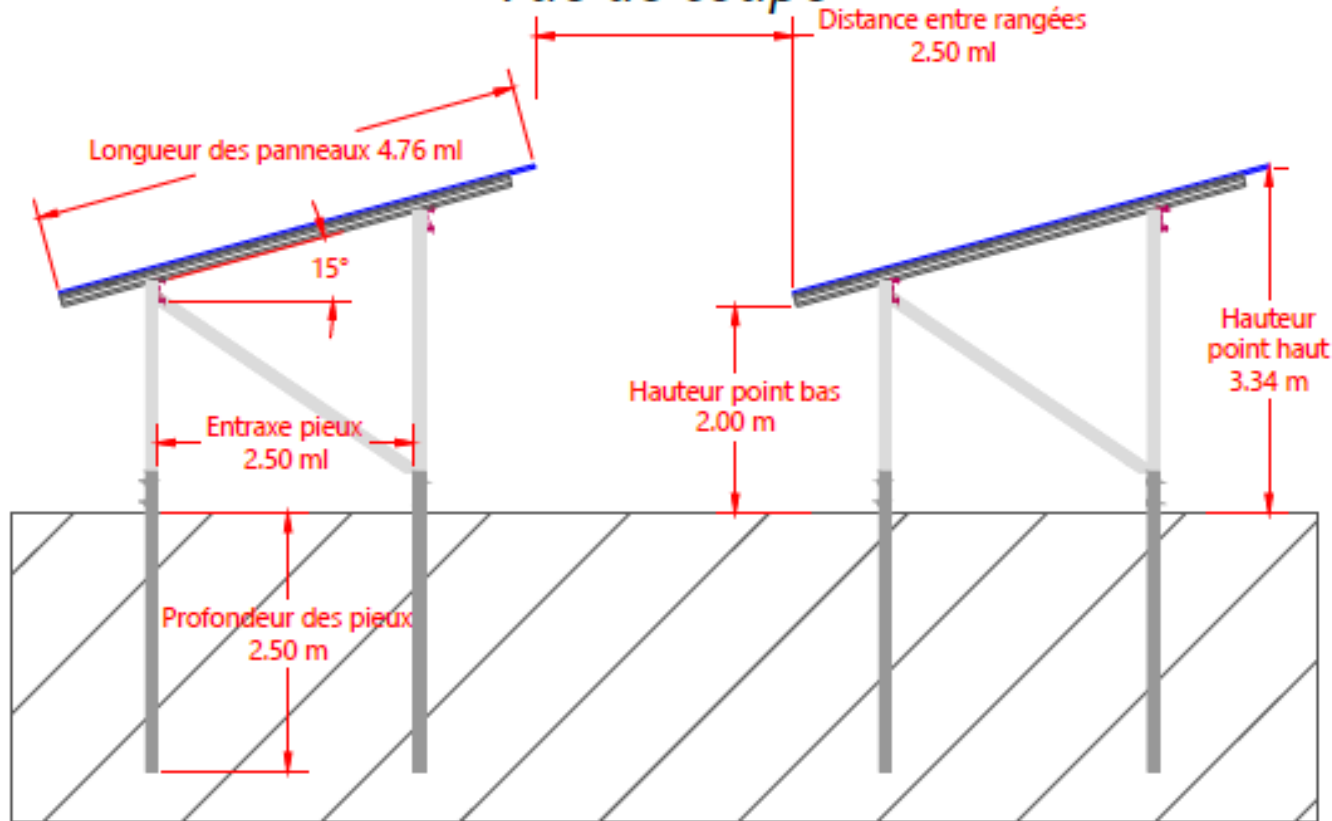
Urbanisme : PLU  
Zone UZi : Secteur inondable de la zone  
urbaine

La zone serait compatible avec l'installation  
d'une centrale au sol d'une puissance  
maximale estimée à 4,04 MégaWatt Crète

# PARLONS DU PROJET

## L'Implantation

Vue de coupe



Point bas des  
panneaux situé à **2  
mètres**

**2,5** Mètres

D'espace inter rangs  
minimum

**4** GWh

Production annuelle  
de la centrale

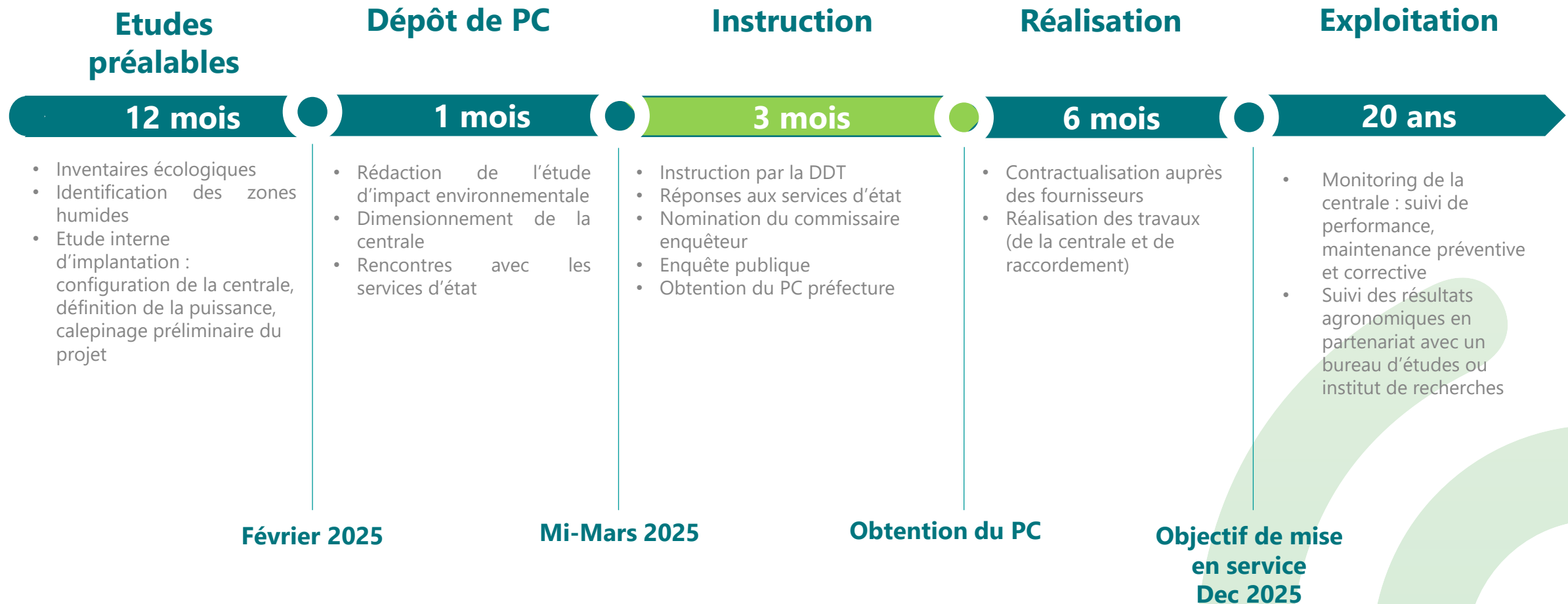
**4,04** MWc

Puissance d'implantation  
estimée

# PARLONS DU PROJET

## Le planning indicatif d'un projet agrivoltaïque

**GreenYellow** propose un accompagnement complet sur l'ensemble du projet. Le calendrier suivant permet de visualiser l'ensemble des étapes du projet de centrale photovoltaïque.



# PARLONS DU PROJET

## Les Enjeux environnementaux



Le site est situé à proximité immédiate d'une :

- ZNIEFF 1 (*Zone Naturelle d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques, et Floristiques*)
- ZICO (*Zone importante pour la conservation des oiseaux*)

# Les Enjeux environnementaux

Hiérarchisation des enjeux écologique globaux - Zone Ouest



## Légende

Zone d'étude

**Niveaux d'enjeu :**

Assez fort

Fort

Cartographie : Rainette, 2023

Sources : © Géoportail 2022

Dossier : Stellantis - Villers-Semeuse (08)

# Les Enjeux environnementaux

Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux - Zone Est



## Légende

Zone d'étude

**Niveaux d'enjeu :**

Assez fort

Fort

Cartographie : Rainette, 2023

Sources : © Géoportail 2022

Dossier : Stellantis - Villers-Semeuse (08)

# Les Enjeux environnementaux

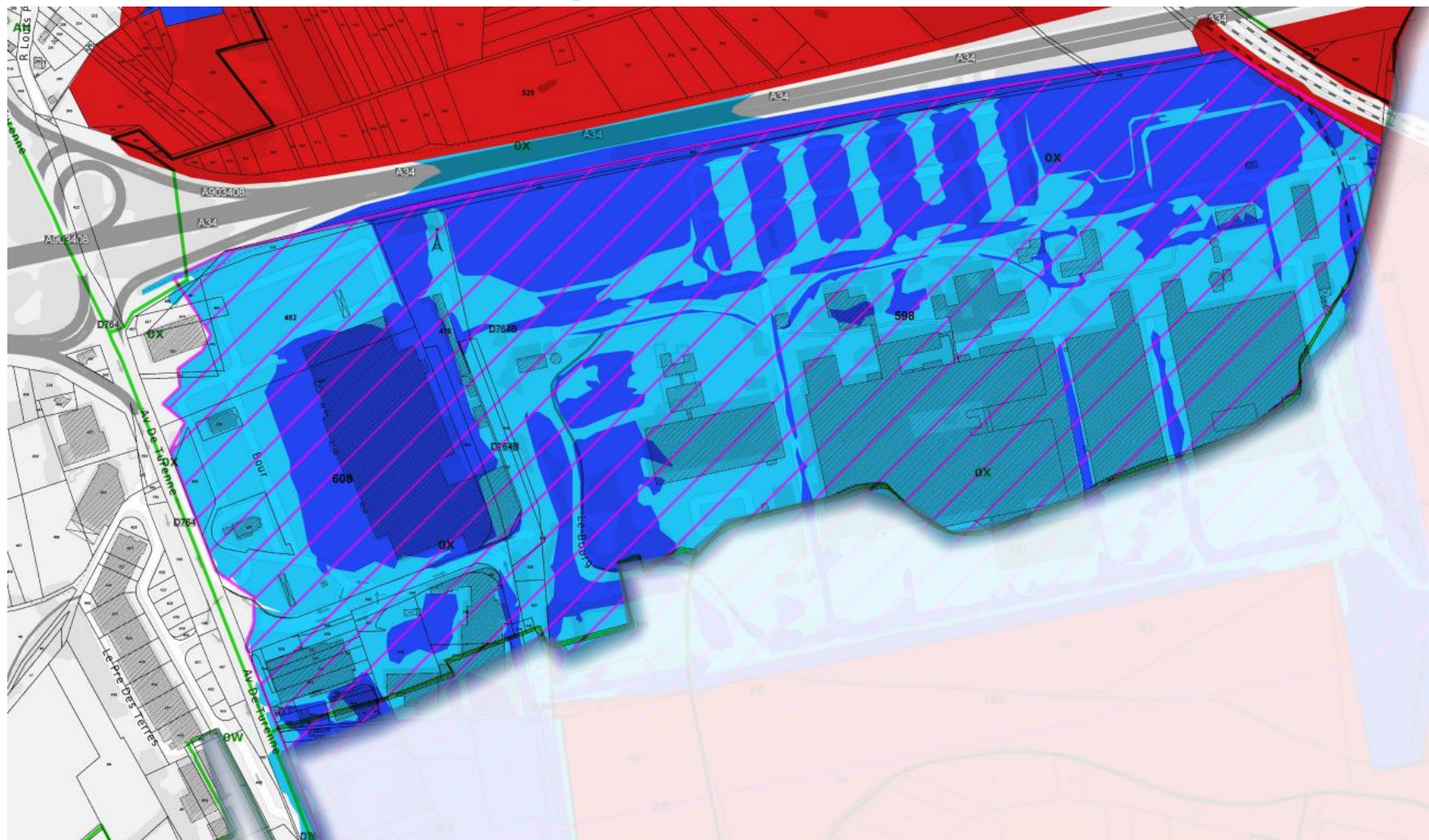
Localisation des zones humides d'après le critère floristique et des relevés d'espèces associés – Zone Ouest



Localisation des zones humides d'après le critère floristique et des relevés d'espèces associés – Zone Est



# Compatibilité PPRI



## Zone Bleu Foncé :

- aléa fort et très fort (>1 m.) et zone urbaine
  - pas de nouvelle construction sauf exceptions avec prescriptions
  - extension autorisée mais limitée suivant l'usage

## Zone d'exception (hachures violettes) :

- projets définis comme stratégiques
  - nouveaux projets définis autorisés

« Il appartient aux maîtres d'ouvrage des voiries d'assurer le libre écoulement des eaux sous les ouvrages d'art leur appartenant. »

# Les photomontages



GREENYELLOW

► Volet paysager et patrimonial  
10. Chapitre 2 : mesures paysagères ERC



# Les photomontages



GREENYELLOW

► Volet paysager et patrimonial  
10. Chapitre 2 : mesures paysagères ERC



# Les sujets en cours

## Compensation zones humides

- Identification de terrains de compensation
- Inventaires sur site pour juger de la faisabilité
- Rédaction de la méthode nationale ONEMA

## Rédaction de l'EIE

- Définition des impacts résiduels sur site
- Validation de la méthodologie ERC

## Rédaction du permis de construire

- Validation du calepinage
- Réalisation d'une étude paysagère
- Rédaction réglementaire

# Merci

Yohan BOUYER

*Chef de projet développement photovoltaïque  
Bureau de Paris*

ybouyer@greenyellow.com

+ 33 (0) 6 81 30 14 31



Suivez-nous



[www.greenyellow.com](http://www.greenyellow.com)